8740-08

1.2.A

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : 07.06.99
Administrateur CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INITIATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

CODE DE L'U.F. (3)	9451 13 U35 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	**902**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **1** de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : **O** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **O** (1) inférieur **O** (1) supérieur
X (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	**O**	Technique	**O**
Economique	**O**	Economique	**O**
Paramédical	**O**	Paramédical	**O**
Social	**X**	Social	**Ø**
Pédagogique	**O**	Pédagogique	**O**
Agricole	**O**	Agricole	**O**
Maritime	**O**	Maritime	**O**

Date de l'accord du Conseil supérieur : 10 JUIN 1999

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...1...page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1...page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1...page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 9481 13 U35 C1	Code du domaine de formation : (4) 902

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
Horaire minimum :

1. **Dénomination du (des) cours** (2)	**Classement du(des) cours** (2) (5)	**Code U** (2) (6)	**Nombre de périodes** (2)
Initiation à l'approche systémique	CT	B	64
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : Roger MONNIEL

Avis favorable 29/01/2000

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

01.03.2000

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : ..... Signature :

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

INITIATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Cette unité de formation vise plus particulièrement à permettre à l'étudiant d'aborder une situation relationnelle spécifique en utilisant un modèle d'approche systémique, dans le cadre de ses activités professionnelles à savoir :

- observer et décrire les éléments constitutifs du système ;
- identifier la dynamique ;
- proposer des interventions à la lumière des références théoriques afin de permettre une évolution du système ;
- poser des actes efficaces sur le terrain.

Annexe 2

INITIATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. Capacités.

A. Pour accéder à l'unité de formation , l'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

Sur base d'une situation professionnelle mettant en jeu une problématique relationnelle, formuler des hypothèses de remédiation c'est à dire :

- décrire les aspects du comportement propre à l'individu ;
- justifier cette analyse sur base d'au moins deux théories relatives au comportement humain ;
- décrire les aspects du comportement de l'individu dans le groupe ;
- justifier cette description sur base d'au moins deux théories relatives à la psychologie sociale ;
- proposer des pistes de travail cohérentes dans cette situation spécifique, celles-ci intégrant les différents aspects de la dynamique humaine.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu.

Attestation de réussite de l'unité de formation

«Post-graduat en pratiques relationnelles : méthodologie spéciale de psychologie appliquée ».

B. Processus de capitalisation.

Pour valoriser la réussite de cette unité de formation dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moins, d'un titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Annexe 3

INITIATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

Pas de recommandations particulières.

Annexe 4

INITIATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

PROGRAMME.

Dans le cadre de situations de la vie professionnelle ou quotidienne, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une lecture systémique du problème choisi ;
- au travers de cette approche, d'énoncer les fondements théoriques, en référence aux auteurs envisagés (Bateson, Watzlawick, Minuchin, Selvini, ...) afin d'illustrer la perception globale et circulaire des phénomènes ;
- d'identifier et de définir les différents éléments constitutifs des systèmes institutionnel, social et familial en regard de leur organisation ;
- d'illustrer les grands principes qui sous-tendent la réflexion, l'argumentation et l'intervention et notamment :
    - la non sommativité,
    - l'homéostasie,
    - l'équifinalité,
    - le double lien,
    - la totalité ;
- de poser des hypothèses explicatives de la problématique ;
- de se situer en tant qu'intervenant au sein du système et de proposer des stratégies d'intervention et en mesurer l'impact.

Annexe 5

INITIATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, dans le cadre de l'approche d'un système (institutionnel, social ou familial) et en s'appuyant sur un outil d'analyse envisagé dans le cadre de l'unité de formation, de proposer une analyse cohérente du système auquel il est confronté c'est à dire :

- élaborer la structure générale du système et en identifier les éléments ;
- établir les flux, règles et valeurs qui sous-tendent le système ;
- définir les interactions entre les différents éléments ;
- proposer une intervention visant à faire évoluer le système ;
- mettre en évidence la cohérence entre son intervention et l'analyse du système proposé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique à la méthode d'analyse et aux interventions utilisées,
- la richesse de l'analyse : précision, clarté, cohérence,
- l'adéquation entre l'intervention mise en place et l'objectif poursuivi en terme de changement,
- la pertinence des pistes de travail proposées en regard,
- de l'analyse réalisée antérieurement,
- des modèles théoriques utilisés.

Annexe 6

INITIATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.

Un enseignant

ou

un expert possédant une expérience particulière d'au moins 3 ans dans la pratique des relations humaines et plus particulièrement dans le domaine de l'approche systémique.